

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Participez pour tenter de gagner l'une (1) des trente (30) casquettes Scuderia Ferrari HP (le « Concours »), parrainé par Grolsch Canada Inc. (le « Commanditaire »). La participation à ce Concours implique l'acceptation pleine et inconditionnelle des règles du concours énoncées ci-dessous (les « Règlements officiels du concours ») et l'engagement à s'y conformer légalement.

QUI PEUT PARTICIPER :

Le Concours est ouvert à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus, disposant d'une adresse courriel valide et d'un accès à Internet. Les employés, dirigeants, administrateurs, sous-traitants, représentants et agents du Commanditaire, de toute société ou autre entité juridique contrôlée par le Commanditaire ou liée à celui-ci, de ses agences de publicité et de promotion, ou des fournisseurs du Prix, du matériel ou des services liés au Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate et toute personne avec laquelle ils résident, ne sont pas admissibles à participer au Concours.

PÉRIODE DU CONCOURS :

Le Concours débute le 1er mai 2026 à 00 h 01 (HNE) et se termine le 24 mai 2026 à 23 h 59 (HNE), sauf suspension ou annulation anticipée comme indiqué dans les présentes (la « Période du Concours »).

Les données du serveur du commanditaire feront foi pour déterminer l'heure aux fins du présent Concours.

COMMENT PARTICIPER :

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER.

Les participants éligibles peuvent s'inscrire sur <http://peroniqcontest.ca> ou en scannant le code QR, puis en remplissant le formulaire et en répondant à toutes les questions obligatoires sur le site web. Aucun achat n'est nécessaire. Les participants verront s'afficher un écran de confirmation indiquant qu'ils se sont inscrits avec succès au concours.

Autre moyen de participation : Un participant admissible peut également s'inscrire en envoyant une fiche sur laquelle son nom, son adresse électronique et son adresse postale sont imprimés sur une face à Asahi, 265, chemin de la Grande-Côte, bureau 201, Rosemère (Québec) J7A 1J2, à l'attention de : ETW Exclusive Merchandise, à condition que celle-ci soit reçue par le commanditaire avant la fin de la période du concours.

Les participants admissibles ne peuvent s'inscrire qu'une (1) seule fois, que ce soit via le site Web ou par courrier. Un participant ne peut pas partager la même adresse e-mail avec un autre participant et ne peut pas s'inscrire avec plusieurs adresses e-mail ou sous plusieurs identités. Si le commanditaire découvre qu'un participant a tenté de s'inscrire, ou s'est inscrit, sous plusieurs adresses e-mail ou identités, ce participant peut être disqualifié par le commanditaire, à sa seule discrétion. Les participations générées par des

moyens automatisés ou qui, de l'avis du commanditaire, visent à contourner le processus de participation, seront annulées.

PRIX :

Au total, trente (30) casquettes Scuderia Ferrari HP sont à gagner.

Le gagnant ne pourra prétendre à aucune différence monétaire entre la valeur indiquée du Prix et sa valeur réelle, le cas échéant. Le Prix doit être accepté tel qu'il est attribué, sans échange ni conversion en espèces, et n'est ni cessible ni transférable.

Le commanditaire se réserve le droit de remplacer le prix par un autre de valeur égale ou supérieure pour quelque raison que ce soit. Pour que le prix soit attribué, le gagnant doit signer et remettre au commanditaire le formulaire de déclaration de conformité et de décharge de responsabilité fourni par ce dernier.

EXCLUSIONS :

Tous les autres coûts et frais liés à la réclamation ou à l'utilisation du Prix, autres que ceux mentionnés ci-dessus, sont à la charge du gagnant et de ses invités, y compris, mais sans s'y limiter, le transport aller-retour entre le point de départ et la destination, les dépenses, les taxes et les pourboires. Le Commanditaire n'est pas responsable de toute perte, vol ou utilisation abusive du Prix. Le gagnant est seul responsable de la déclaration et du paiement de toutes les taxes, le cas échéant, pouvant résulter de la réclamation du Prix.

SÉLECTION DU GAGNANT :

Au total, trente (30) participations seront tirées au sort parmi toutes les participations admissibles reçues.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier la participation et l'admissibilité du participant sélectionné, y compris en exigeant une preuve satisfaisante de son âge et de sa juridiction de résidence.

Un participant sélectionné dont la participation a été tirée au sort n'est pas considéré comme le gagnant d'un prix tant que :

- l'éligibilité du participant sélectionné à participer au Concours a été vérifiée par l'Organisateur ;
- le participant sélectionné a répondu correctement (sans aide) à la question mathématique d'évaluation des compétences sur le site web ; et
- le participant sélectionné signe et renvoie la Déclaration de conformité et la Décharge de responsabilité sous la forme fournie par l'Organisateur dans les cinq (5) jours suivant la date à laquelle celle-ci lui a été envoyée par l'Organisateur.

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la période du concours.

NOTIFICATION DU GAGNANT :

Le participant sélectionné sera informé par e-mail dans les cinq (5) jours suivant la fin du Concours. L'Organisateur tentera à deux (2) reprises de contacter le participant sélectionné.

Avant d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra accuser réception par e-mail ou par écrit de la notification de son éligibilité au Prix, répondre correctement (sans aide) à la question mathématique de vérification des compétences et signer une déclaration de conformité et une décharge de responsabilité avant que le Prix ne lui soit attribué.

Si l'organisateur n'a pas reçu d'accusé de réception de la notification avant le 29 mai 2026 à 17 h (HNE) ou si le participant sélectionné ne répond pas correctement aux questions d'aptitude dans le délai imparti, ou si le participant sélectionné refuse de signer le formulaire de déclaration de conformité et de décharge de responsabilité du commanditaire ou ne remplit pas de toute autre manière les conditions du concours, le prix sera annulé et attribué à un gagnant de remplacement tiré au sort parmi les participations admissibles restantes.

Le processus sera répété autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'un gagnant soit désigné. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable des tentatives infructueuses de joindre un participant sélectionné. Si, pour quelque raison que ce soit, un prix n'est pas attribué dans les trois (3) mois suivant la date du tirage au sort, l'Organisateur peut, à sa discrétion, décider de ne pas attribuer le ou les prix.

À l'exception du ou des participants sélectionnés, aucun autre participant ne sera informé des résultats du Concours.

GÉNÉRALITÉS :

En participant au Concours et/ou en acceptant un Prix, chaque participant reconnaît et accepte que : (i) les décisions de l'Organisateur sont définitives et s'imposent pour toutes les questions relatives au Concours, y compris les questions de fait, d'interprétation, d'éligibilité, de procédure et d'exécution concernant le Concours ; et (ii) le Commanditaire se réserve le droit, à tout moment, d'annuler ou de modifier le Concours ou de modifier ou compléter le présent Règlement officiel du Concours, sans préavis, à sa seule discrétion, sous réserve de la législation applicable.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, d'annuler, de mettre fin ou de modifier le concours à tout moment si un virus informatique, un bogue, une altération, une intervention non autorisée ou tout autre problème technique de quelque nature que ce soit compromet l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le bon déroulement du concours. Si le commanditaire annule, modifie ou complète le concours, une notification a posteriori sera publiée sur le site web du concours à l'adresse <https://peroniqcontest.ca>

Un participant peut retirer sa participation à tout moment en envoyant une demande à [sara.didillon@asahicanada.ca]. Toute demande de ce type doit être reçue avant la fin de la période du concours.

DONNÉES PERSONNELLES :

En participant au Concours, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs données personnelles aux fins de l'administration, de la mise en œuvre et de l'exécution du Concours, conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur (disponible à l'adresse <https://peroniitalia.com/privacy-policy>).

En acceptant le Prix, le gagnant consent à toute utilisation de son nom, de sa ville d'origine, de sa voix, de ses déclarations et de ses photographies ou autres représentations à des fins publicitaires en rapport avec le Concours, dans tous les médias et tous les formats, y compris, mais sans s'y limiter, sur Internet, sans autre préavis, autorisation ou compensation.

Les informations personnelles des participants seront stockées dans la base de données du Concours et le Commanditaire les utilisera aux fins du Concours. Le Commanditaire respecte votre droit à la vie privée et s'efforce à tout moment de se conformer à toutes les lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité. Sauf disposition expresse contraire dans le présent Règlement officiel du Concours, la politique de confidentialité du commanditaire (disponible à l'adresse <https://peroniitalia.com/privacy-policy>), ou sauf accord contraire de votre part, toute information personnelle fournie dans le cadre de ce Concours ne sera collectée, utilisée et divulguée par le commanditaire et ses partenaires tiers et prestataires de services qu'aux fins de l'administration et de la conduite de ce Concours, y compris, sans s'y limiter, la vérification de l'éligibilité et de l'identité, ainsi que l'attribution et la remise des Prix.

Veuillez noter que les renseignements personnels fournis dans le cadre de ce concours peuvent être recueillis, transférés, traités et conservés dans des juridictions situées en dehors du Canada. Ces renseignements seront soumis aux lois générales applicables dans ces juridictions, y compris, sans s'y limiter, l'accès éventuel par les autorités réglementaires.

Le commanditaire ne vendra pas, ne partagera pas ni ne divulguera de quelque manière que ce soit les renseignements personnels fournis dans le cadre de ce concours à des tiers ou à des agents, à l'exception des tiers ou agents engagés par le commanditaire pour atteindre les objectifs susmentionnés ou dans la mesure où les lois applicables le permettent ou l'exigent.

Les renseignements personnels des participants ne feront l'objet d'aucune autre utilisation, sauf dans les cas où les participants ont expressément indiqué par écrit qu'ils souhaitent recevoir davantage d'informations sur le commanditaire.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

L'Organisateur est l'unique propriétaire des supports promotionnels et des produits du Concours, ainsi que des droits de propriété intellectuelle y afférents, y compris, sans s'y limiter, les logiciels, logos et marques commerciales associés ; aucune disposition du présent règlement officiel du Concours ne saurait être interprétée comme conférant un quelconque droit aux participants à cet égard.

DISQUALIFICATION :

Si le gagnant désigné du Concours ne respecte pas le présent Règlement officiel du Concours, son droit à recevoir le Prix pourra lui être retiré.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du Concours et de tout concours futur ou autre promotion organisée par l'Organisateur : i) les participants ou les personnes censées utiliser le Prix qui ne respectent pas le présent Règlement officiel du Concours ; ii) les personnes qui altèrent le processus d'inscription, le déroulement du Concours ou le site web du Concours ; et iii) les personnes qui agissent de manière perturbatrice ou dans l'intention d'importuner, d'insulter, de menacer ou de harceler toute autre personne en lien avec le Concours.

Toute tentative visant à endommager délibérément un système téléphonique ou en ligne ou à compromettre le bon déroulement du Concours constitue une violation des lois pénales et civiles et, dans ce cas, le Commanditaire se réserve le droit d'intenter une action en justice et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris par le biais de poursuites pénales.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :

En participant au Concours et/ou en acceptant le Prix, chaque participant reconnaît et accepte que l'Organisateur, ses sociétés affiliées ou liées, ainsi que les fournisseurs du Concours et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, agences de publicité, de promotion et d'exécution, et conseillers juridiques respectifs (collectivement, les « Parties déchargées ») ne sont pas responsables et ne peuvent être tenus pour responsables : (i) tout dysfonctionnement, panne ou difficulté liés au site web, au téléphone, aux systèmes électroniques, au matériel informatique, aux logiciels, au fournisseur d'accès, au serveur, au réseau, à Internet ou à l'ordinateur, subis par tout participant, de quelque nature que ce soit, y compris l'impossibilité de s'inscrire au Concours pour quelque raison que ce soit ; (ii) des informations d'inscription ou des transmissions informatiques erronées, incomplètes, altérées ou retardées, ou encore le trafic ou la congestion sur Internet ou sur tout site web ; (iii) toute circonstance causée par des événements indépendants de la volonté du commanditaire et susceptibles d'entraîner une perturbation ou une altération totale ou partielle du Concours, ou d'empêcher totalement ou partiellement le gagnant de profiter du Prix, y compris, sans s'y limiter, les conditions météorologiques, l'annulation ou le report du Concours ; (iv) des informations

d'inscription inexactes, qu'elles soient causées par l'équipement, la programmation utilisée dans le cadre du Concours, un traitement humain ou autre, ou toute combinaison de ces éléments ; ou (v) toute blessure, perte, tout dommage, tout droit, toute réclamation et toute action de quelque nature que ce soit découlant du Prix, ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du Prix, ou de la participation au Concours, y compris, sans s'y limiter, les blessures corporelles, le décès, les dommages matériels et les réclamations fondées sur les droits à l'image, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée. Aucune des parties exonérées n'assume de responsabilité pour tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne résultant de ou lié à la participation au Concours, y compris, sans s'y limiter, le téléchargement de tout matériel lié au Concours.

Le gagnant du Concours (i) reconnaît et confirme que les Parties exonérées n'accordent aucune garantie ni assurance de quelque nature que ce soit concernant les Prix du Concours ; et (ii) reconnaît et confirme l'absence de toute garantie implicite concernant ce Concours ou tout Prix offert.

CONTRADICTIONS :

En cas de contradiction ou d'incohérence entre les conditions générales du présent règlement officiel du concours et toute autre déclaration figurant dans les documents ou informations relatifs au concours, les conditions générales du présent règlement officiel du concours prévaudront.

LOI APPLICABLE :

Le Concours (y compris le présent règlement officiel) ainsi que toute question relative à la validité, à l'interprétation ou à l'applicabilité du présent règlement officiel, ou aux droits et obligations des participants et du commanditaire, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'Ontario, sans donner effet aux règles de conflit de lois. Aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec le participant sélectionné qui sera informé comme indiqué ci-dessus. Le Concours est soumis aux lois fédérales, provinciales et locales applicables et est nul là où la loi l'interdit ou le restreint. Si une disposition du présent règlement officiel du Concours est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera supprimée, et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

OFFICIAL CONTEST RULES AND REGULATIONS (EN)

Enter for a chance to win one (1) of thirty (30) Scuderia Ferrari HP hats (the “**Contest**”), sponsored by Grolsch Canada Inc. (the “**Sponsor**”). Participation in this Contest constitutes full and unconditional acceptance of, and agreement to be legally bound by, these contest rules set out below (the “**Official Contest Rules and Regulations**”).

WHO CAN ENTER:

The Contest is open to all residents of Quebec who are 18 years of age or older, with a valid email address and access to the Internet. Employees, officers, directors, contractors, representatives and agents of the Sponsor, of any corporation or other legal entity controlled by or related to the Sponsor, of its advertising and promotional agencies, or of suppliers of the Prize, materials or services related to the Contest, and members of their immediate families and any individuals with whom they are domiciled, are not eligible to participate in the Contest.

CONTEST PERIOD:

The Contest starts on May 1st, 2026 at 12:01 a.m. (EST) and closes on May 24th, 2026 at 11:59 p.m. (EST), unless suspended or cancelled earlier as set out herein (the “**Contest Period**”).

The sole determinant of the time for the purposes of this Contest will be the Sponsor’s server data.

HOW TO ENTER:

NO PURCHASE IS REQUIRED TO PARTICIPATE OR WIN.

Eligible participants can enter at <http://peroniqccontest.ca> or by scanning the QR Code, and by filling in the form and answering all required field questions on the website. No purchase necessary. Participants will see a confirmation screen stating that they have successfully entered the Contest.

Alternative Entry: An eligible participant may also enter by sending an index card with their name, email address and mailing address printed on one side of the card to Asahi, 265 Chem. de la Grande-Côte Suite 201, Rosemère, Quebec J7A 1J2, Attn: ETW Exclusive Merchandise, provided it is received by the Sponsor before the end of the Contest Period.

Eligible participants are allowed only one (1) entry, whether via the website or by mail. A participant may not share the same email address with another participant and may not

enter with multiple email addresses or under more than one identity. If it is discovered by the Sponsor that any participant has attempted to enter, or entered, under more than one email address or identity, such participant may be disqualified by the Sponsor, in their sole discretion. Entries generated by automated means or which, in the opinion of the Sponsor, are intended to subvert the entry process, will be void.

PRIZE:

There are in total thirty (30) Scuderia Ferrari HP hats to be won.

The winner will not be entitled to any monetary difference between the stated value of the Prize and the actual value, if any. The Prize must be accepted as awarded, without exchange or conversion to cash, and is non-assignable and non-transferable.

The Sponsor reserves the right to substitute a Prize of equal or greater value for any reason whatsoever. In order for the Prize to be awarded, the winner must execute and deliver to the Sponsor the Sponsor's form of Declaration of Compliance and Liability Release.

EXCLUSIONS:

Any other costs and expenses associated with claiming or using the Prize, other than those mentioned above, are the responsibility of the winner and his or her guests, including but not limited to transportation to and from the transport departure point and destination, expenses, taxes and gratuities. The Sponsor is not responsible for any loss, theft or misuse of the Prize. The winner is solely responsible for the reporting and payment of any and all taxes, if any, that may result from claiming the Prize.

SELECTION OF WINNER:

Total of thirty (30) entries will be randomly selected from all eligible entries received.

The Sponsor reserves the right to verify the entry and the eligibility of the selected participant, including requiring satisfactory proof of age and jurisdiction of residence.

A selected participant whose entry is drawn is not considered a winner of any prize unless and until:

1. the selected participant's eligibility to enter the Contest has been verified by the Sponsor;
2. the selected participant has correctly answered (unaided) the mathematical skill-testing question on the website; and
3. the selected participant executes and returns Declaration of Compliance and Liability Release in the form provided by Sponsor within five (5) days of the date it is sent by Sponsor to the selected participant.

The odds of winning are dependent upon the number of eligible entries received during the Contest Period.

WINNER NOTIFICATION:

The selected participant will be notified via email within five (5) days of the end of the Contest. The Sponsor will make two (2) attempts to contact the selected participant.

Before being declared a winner, the selected participant will be required to acknowledge via email or in writing his or her receipt of notification of eligibility for the Prize, answer the mathematical skill-testing question correctly (unaided), and sign a Declaration of Compliance and Liability Release before the Prize is awarded.

If no acknowledgement of the notification is received by the Sponsor by May 29th, 2026 at 5:00 p.m. (EST) or if the selected participant fails to correctly answer the skill-testing questions within the specified time, or if the selected participant declines to sign the Sponsor's form of Declaration of Compliance and Liability Release or otherwise does not meet any other Contest conditions, the Prize will be forfeited and will be awarded to an alternate winner in a random draw selected from the remaining eligible entries.

The process will be repeated as necessary until a winner is declared. The Sponsor will not be responsible for any failed attempts to reach a selected participant. If for any reason, any prize is not awarded within three (3) months of the Draw Date, at its discretion, Sponsor may decide not to award the prize(s).

Except for the selected participant(s), no other participants will be notified about the results of the Contest.

GENERAL:

By participating in the Contest and/or accepting a Prize, each participant acknowledges and agrees that: (i) the decisions of the Sponsor are final and binding on all matters relating to the Contest, including matters of fact, interpretation, eligibility, procedure and fulfillment in respect to the Contest; and (ii) the Sponsor reserves the right at any time to cancel or modify the Contest or to modify or supplement these Official Contest Rules and Regulations, without prior notice, in its sole discretion, subject to applicable law.

Without limiting the generality of the foregoing, the Sponsor reserves the right, in its discretion, to suspend, cancel, terminate or modify the Contest at any time if a computer virus, bug, tampering, unauthorized intervention, or other technical problem of any sort corrupts the administration, security, impartiality or proper play of the Contest. Should the Sponsor cancel, modify or supplement the contest, notification after the fact will be posted on Contest website at <https://peroniqcontest.ca>

A participant may withdraw their entry at any time by sending a request to [sara.didillon@asahicanada.ca]. Any such request must be received before the end of the Contest Period.

PERSONAL INFORMATION:

By entering the Contest, participants consent to the collection, use and disclosure of their personal information to administer, implement and fulfill the Contest in accordance with the Sponsor's privacy policy (available at <https://peroniitalia.com/privacy-policy>).

By accepting the Prize, the winner consents to any use of his or her name, hometown, voice, statements and photographs or other likenesses for publicity purposes in connection with the Contest, in all media and all formats, including, but not limited to on the internet, without further notice, permission or compensation.

Participants' personal information will be stored in the Contest database and Sponsor will use it for the purposes of the Contest. The Sponsor respects your right to privacy and works at all times to comply with all applicable data protection and privacy laws. Except as expressly set out in these Official Contest Rules and Regulations, the Sponsor's privacy policy (available at <https://peroniitalia.com/privacy-policy>), or as otherwise agreed to by you, any personal information provided in connection with this Contest will only be collected, used and disclosed by the Sponsor and its third party partners and service providers for the purposes of administering and conducting this Contest, including, without limitation, verification of eligibility and identity and awarding and delivering Prizes.

Please note that personal information provided as part of this Contest may be collected in, transferred to, and processed and stored in jurisdictions outside of Canada. Such information will be subject to the general laws applicable within those jurisdictions, including, without limitation, possible access by regulatory authorities.

The Sponsor will not sell, share, or otherwise disclose personal information provided in connection with this Contest to or with third parties or agents, other than to third parties or agents engaged by the Sponsor to fulfill the above purposes or as permitted or required by the applicable laws.

No other use will be made of the Participant's personal information, except in cases where the Participants have expressly indicated in writing that they wish to receive more information about the Sponsor.

INTELLECTUAL PROPERTY:

The Sponsor is the sole owner of the promotional materials and products of the Contest as well as intellectual property rights, including, without limitation, the software, logos and

trademarks relating thereto and nothing in these Official Contest Rules and Regulations shall be interpreted so as to confer any right whatsoever on the participants in this regard.

DISQUALIFICATION:

If the selected winner of the Contest fails to comply with these Official Contest Rules and Regulations, eligibility to receive the Prize may be terminated.

The Sponsor reserves the right in its sole discretion to disqualify from the Contest and any future contest or other promotion conducted by the Sponsor i) participants or persons who are expected to participate in using the Prize who do not comply with these Official Contest Rules and Regulations; ii) persons who tamper with the entry process or the operation of the Contest or the Contest website; and iii) persons who act in a disruptive manner or with the intent to annoy, abuse, threaten or harass any other person in association with the Contest.

Any attempt to deliberately damage any phone or online system or to undermine the legitimate operation of the Contest is a violation of criminal and civil laws and, in such case, the Sponsor reserves the right to sue and claim damages to the fullest extent permitted by law, including through criminal prosecution.

RELEASE:

By participating in the Contest and/or accepting the Prize, each participant acknowledges and agrees that the Sponsor, affiliated or related companies of the Sponsor and suppliers to the Contest and each of their respective directors, officers, employees, agents, representatives, advertising, promotion and fulfillment agencies, and legal advisors (collectively, the “**Released Parties**”) are not responsible for and shall not be liable for: (i) website, telephone, electronic, hardware or software program, access provider, server, network, Internet or computer malfunctions, failures, or difficulties suffered by any participant of any kind, including any failure to successfully enter the Contest for any reason; (ii) failed, incomplete, garbled or delayed entry information or computer transmissions or traffic or congestion on the Internet or at any website; (iii) any condition caused by events beyond the control of the Sponsor that may cause the Contest to be fully or partially disrupted or corrupted, or which may fully or partially impede winner’s enjoyment of the Prize including but not limited to weather conditions, Contest cancellation or postponement; (iv) inaccurate entry information, whether caused by equipment, programming used in the Contest, human processing or otherwise, or any combination thereof; or (v) any injuries, losses, damages, rights, claims and actions of any kind arising in connection with or as a result of the Prize, or acceptance, possession, or use or misuse of the Prize, or from participation in the Contest, including without limitation,

personal injury, death, property damage, and claims based on publicity rights, defamation or invasion of privacy.

No liability is assumed by any of the Released Parties for any damage to a participant's or any other person's computer resulting from or related to participation in the Contest including but not limited to downloading of any Contest-related materials.

The winner of the Contest (i) recognizes and confirms that the Released Parties do not grant any guarantee or insurance whatsoever with regard to any Prize of the Contest; and (ii) acknowledges and confirms the absence of any implied warranty with respect to this Contest or any Prize offered.

DISCREPANCIES:

In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these Official Contest Rules and Regulations or any other statements contained in any Contest-related materials or Contest-related information, the terms and conditions of these Contest Rules and Regulations shall prevail.

GOVERNING LAW:

The Contest (including these Official Contest Rules and Regulation) and any issues concerning the validity, interpretation or enforceability of these Official Contest Rules and Regulations, or the rights and obligations of participants and the Sponsor, shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Ontario, without giving effect to any conflict of law rules. No correspondence will be entered into except with the selected participant who will be notified as forth above. The Contest is subject to applicable Federal, Provincial and local laws and void where prohibited or restricted by law. If any provision of these Official Contest Rules and Regulation is held to be invalid or unenforceable, such provision shall be severed, and the remaining provisions shall remain in full force and effect.